

FORMATION IFC

FORMATRICE: SANDRINE GEUQUET

ETRE **CONNECTÉ** TOUT EN AYANT
UNE DÉMARCHE **CITOYENNE**

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Confidentialité
- Implication et disponibilité
- Respect et bienveillance
- Entraide

JE ME PRÉSENTE (VOUS IREZ VÉRIFIER SUR LE NET APRÈS...)

Sandrine Geuquet

AR Ans - Enseignante Français

Master en Presse & Information

Master en sciences de l'éducation (ULg)

Technopédagogue

Formatrice IFC (TICE)

sandrinegeuquet@gmail.com

enseignernumerique.weebly.com

ICI, ON NE SE PRÉSENTE PAS...

On se « **googelise** ! »

et ensuite on se présente quand même ;-)



Qu'est-ce que je trouve de moi sur Internet?

Où je travaille?

Avec qui?

Mes attentes par rapport à cette formation?

Mon sentiment par rapport aux réseaux sociaux.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apprendre à utiliser les réseaux sociaux de manière critique
- En analyser les apports, les risques et les limites pédagogiques, juridiques et sociologiques

ETAT DES LIEUX

- ▶ 100% des adolescents d'Europe de l'ouest seraient détenteurs d'un téléphone portable (European Commission, 2006 ; Lenhart et al., 2010 cités par Vanden Abeele, Antheunis, & Schouten, 2014).
- ▶ Selon Livingston et al. (2011), l'âge du premier contact d'un enfant avec Internet tournerait dans l'UE autour des 7 ans.



ETAT DES LIEUX

- ▶ 93% des 9-16 ans consultent Internet au moins une fois par semaine et ils seraient 60% à le faire quotidiennement.
- ▶ En Belgique, s'ils sont 80% à utiliser un ordinateur tous les jours, ce nombre passe à près de 90% quand il s'agit de consulter Internet quotidiennement !
- ▶ 80% des jeunes consultent Internet en dehors de chez eux... Or, nos jeunes sont quelque 8 heures par jour en classe...

ETAT DES LIEUX

- ▶ Problématique mondiale de l'intégration des MTIC dans les pédagogies
- ▶ Véritable volonté de l'UE
- ▶ En Belgique aussi...

Figure 1 - Compétences numériques de la population de l'UE – Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard, 2015

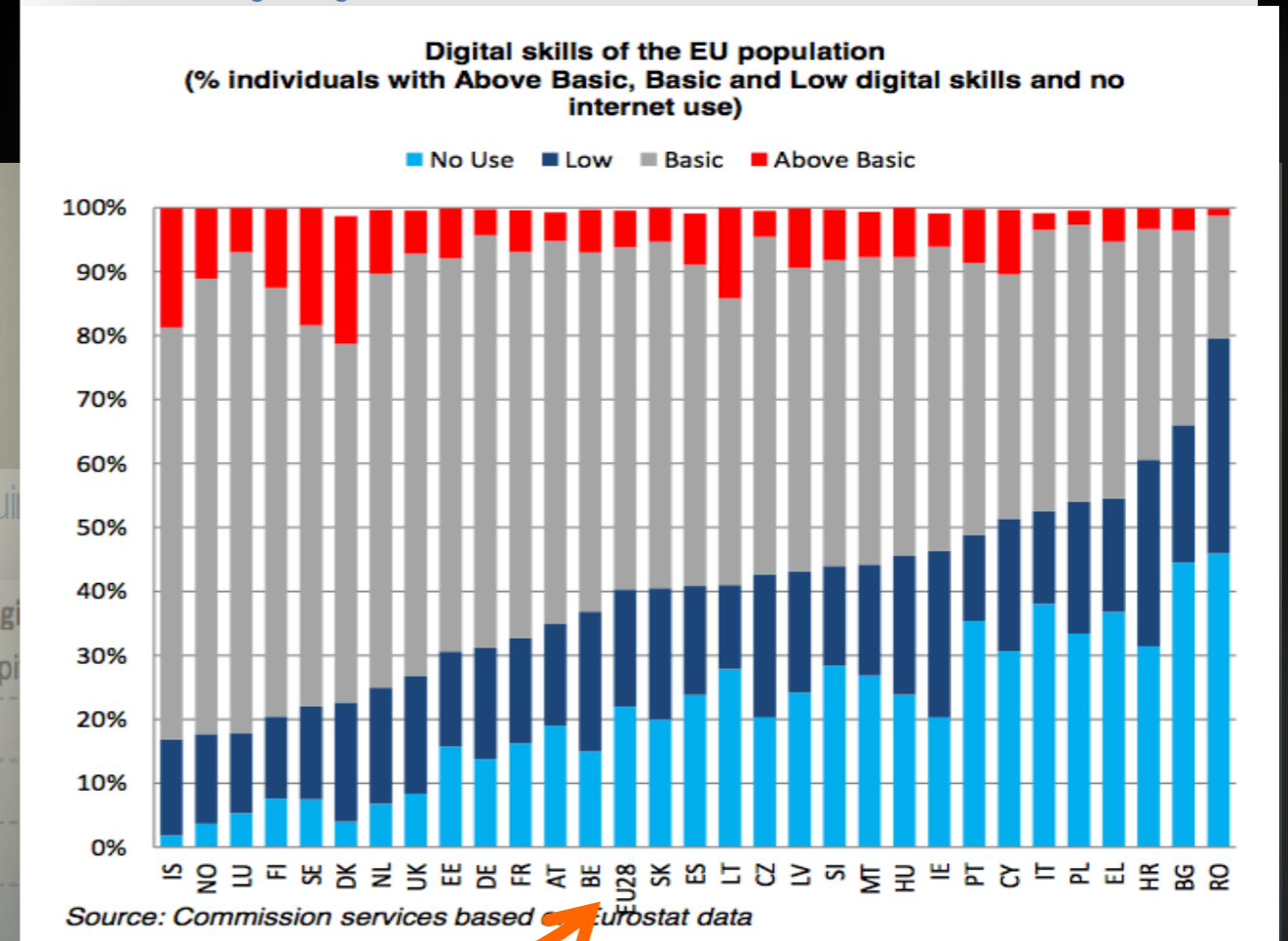
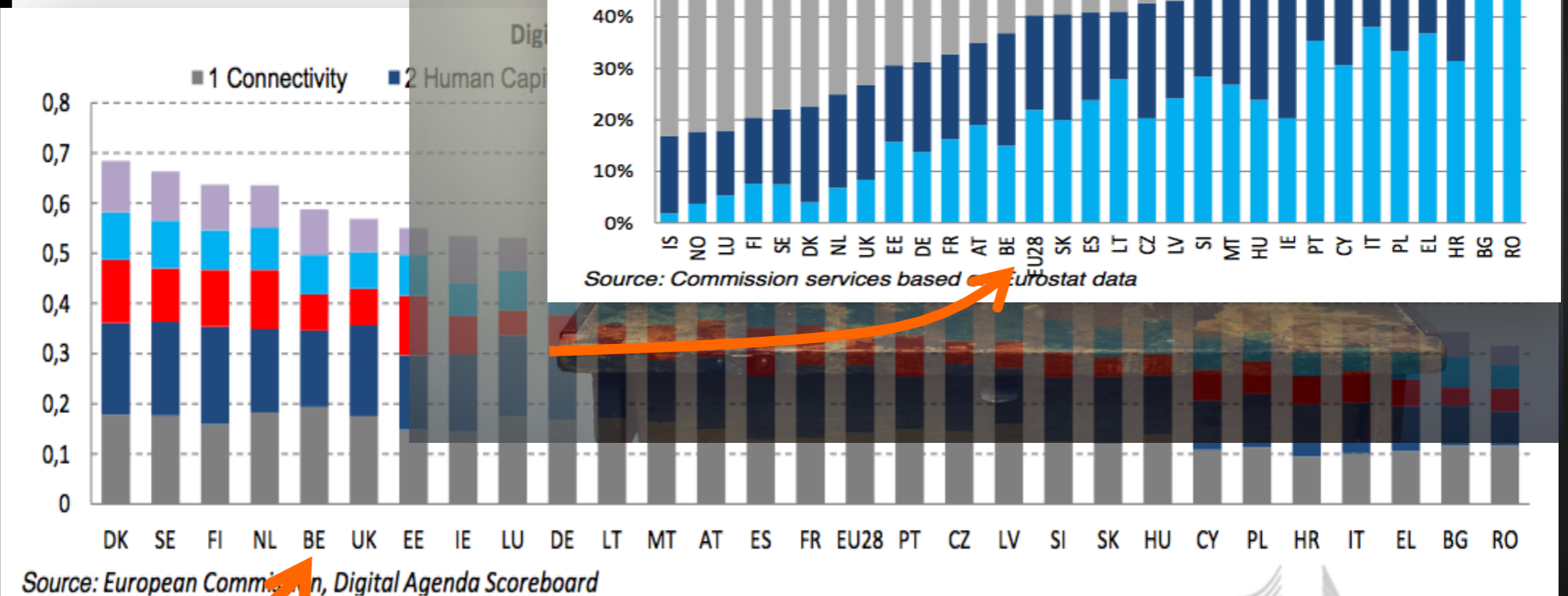


Figure 2 - Index économie numérique, juillet 2015



ETAT DES LIEUX

La liste des métiers qui seront recherchés au-delà de 2020

[Trends Tendances](#)

02/02/18 à 07:29 - Mise à jour à 07:29

Source: Belga

Le Forem a dressé une liste (non exhaustive) des opportunités de demain, sur laquelle figurent des profils de **conseiller en gestion agricole, pilote de drone professionnel, testeur de logiciel, consultant green IT, domoticien**, technicien de production en culture cellulaire, **concepteur de solution globale 4.0, juriste dans le secteur de la robotique, responsable e-commerce, community manager, manager logistique, coordinateur logistique IT, ambassadeur numérique de territoire, infographiste 3D, motion et game designer, digital marketer, ...**

ETAT DES LIEUX



- ▶ Plus de 80% des jeunes belges sont inscrits sur un réseau social (Eurostat, 2015)
- ▶ L'âge de l'inscription diminue.
- ▶ Nombre d'enfants ignorent les implications de cette inscription ainsi que les risques.



- ▶ Ils ne sont en effet que 56% parmi les 11-12ans à déclarer qu'ils savent comment changer les paramètres de confidentialité de leur profil de réseau social (Commission européenne, 2011).

**« IL FAUDRAIT PEUT-ÊTRE REVOIR
NOTRE STRATÉGIE PARCE
QU'INTERNET NE SEMBLE PAS
VOULOIR DISPARAITRE... »**

in Conférence de Nancy Brousseau Numérasades, 2014 -
Faculté Universitaire de Namur



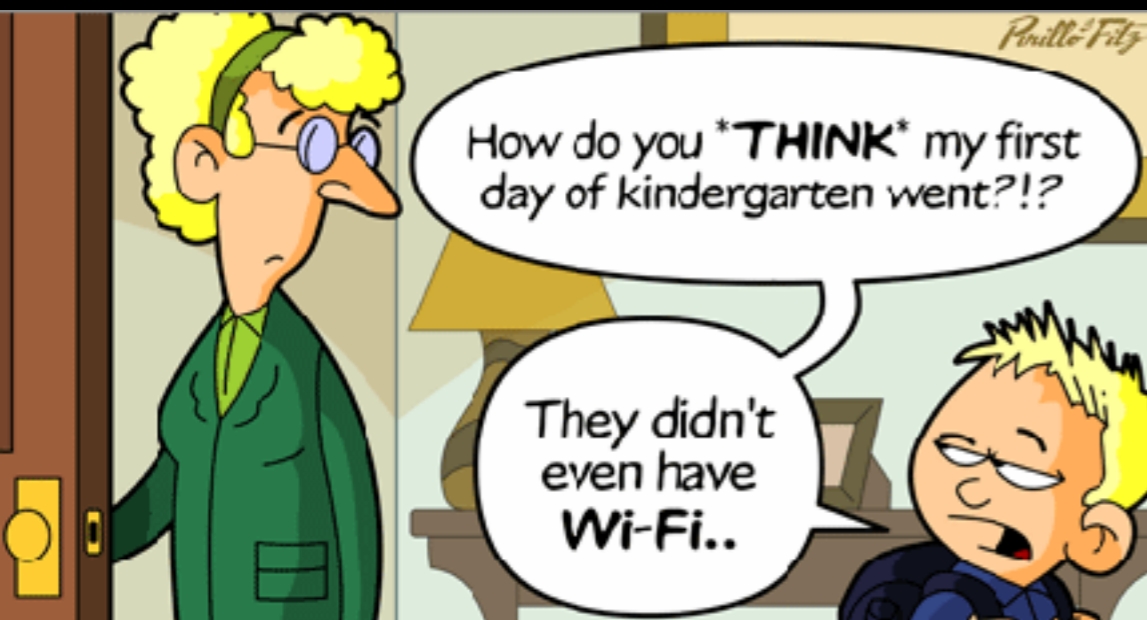
**« IL FAUDRAIT PEUT-ÊTRE REVOIR
NOTRE STRATÉGIE PARCE
QU'INTERNET NE SEMBLE PAS
VOULOIR DISPARAITRE... »**

in Conférence de Nancy Brousseau, Numérasades, 2014 -
Faculté Universitaire de Namur





QU'EST-CE QUE VOUS VOULEZ DIRE PAR TOUS
LES FAITS SONT FAUX ?!?
J'AI TOUT COPIÉ DIRECTEMENT D'INTERNET!!



COMMENT PENSES-TU QUE MA PREMIÈRE
JOURNÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE S'EST
PENSÉE?!?
ILS N'AVAIENT MÊME PAS LE WI-FI...

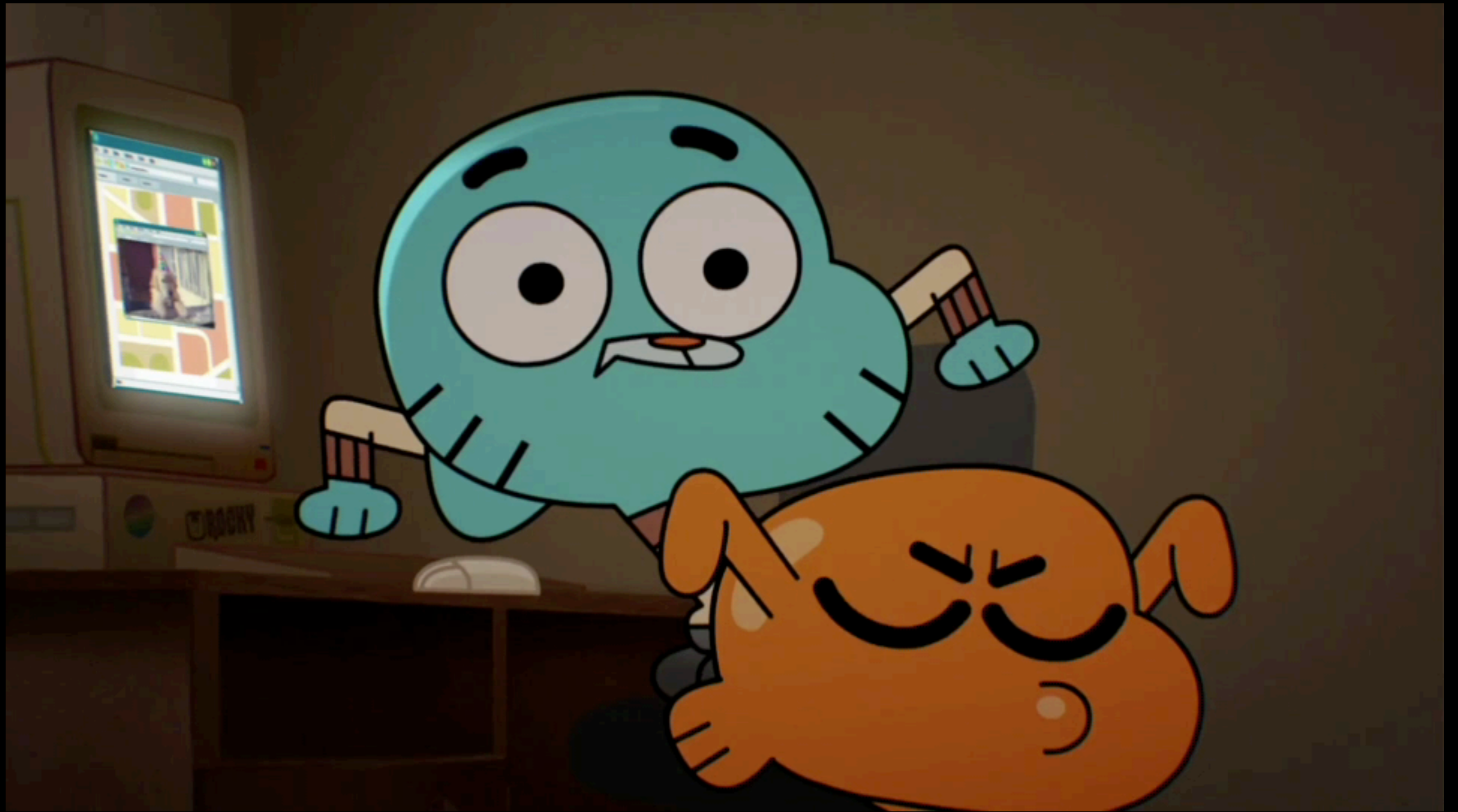
UNE GÉNÉRATION CONNECTÉE?

POUR CE QU'ILS
VEULENT BIEN...

NOUS AVONS DU BOULOT!

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

- Repérer dans la vidéo « Gumball et Internet » les éléments abordés.
- Ébaucher ensuite une explication à destination de votre public scolaire.



© Le monde incroyable de Gumball

DANS CET ÉPISODE, LES SCÉNARISTES TRAITENT DE...

Distractions

Importance du « clic » (commercial!)

Pas de « doublon »



Surveillance constante
Géolocalisation

Le numérique contrôle tout
Objets connectés

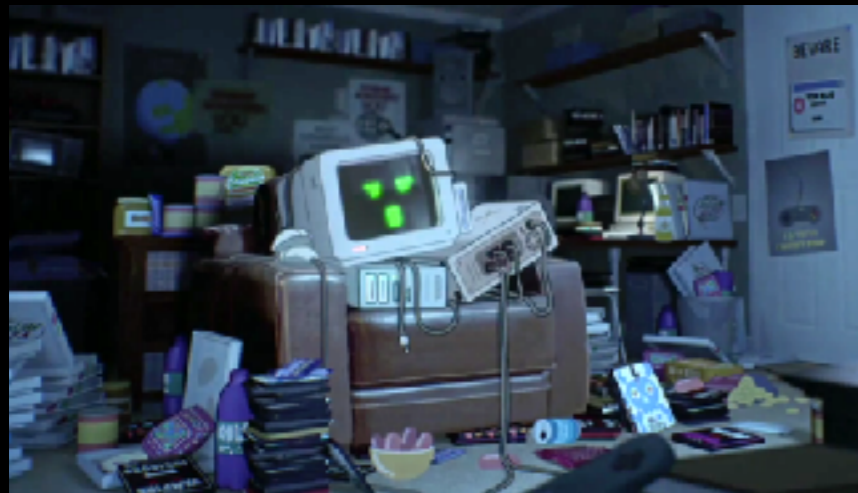


DANS CET ÉPISODE, LES SCÉNARISTES TRAITENT DE...

On peut encore échapper à Internet!



L'anonymat que procure Internet
Sentiment d'impunité derrière un écran

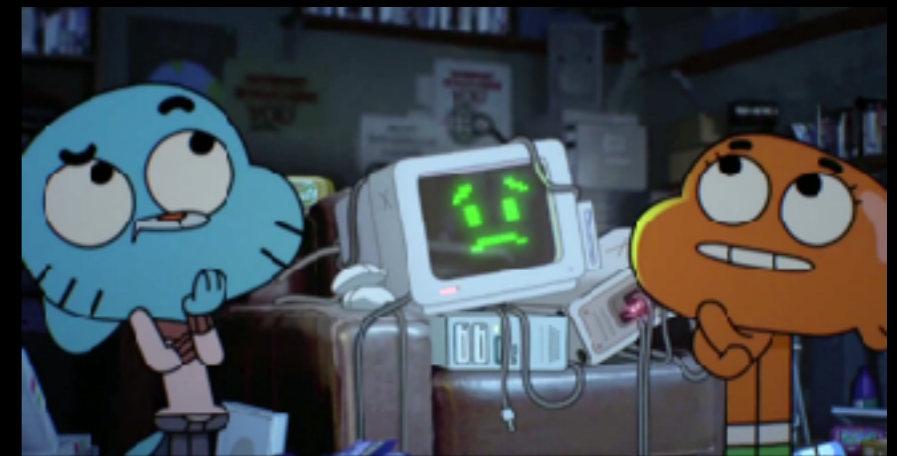


« On ne peut rien effacer d'Internet »

La neutralité du Net

La responsabilité des utilisateurs

(« Je suis Internet, je ne suis pas votre pote! »)



LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Quels réseaux sociaux connaissez-vous?
- Listez les possibilités
- bit.ly/IFCidnum

Social Media Landscape 2017



LES 7 CATÉGORIES DU WEB 2.0

1. Réseautage social
2. Edition et partage de contenus
3. Messagerie
4. Serious games, jeux en ligne et mondes virtuels
5. Curateur de contenus
6. Wikis et outils collaboratifs
7. Syndication/Notification



QUELS RÉSEAUX?



Top 5 Social Media Sites/Apps Used by Internet Users in France, by Demographic, Q4 2015

% of respondents in each group

Gender				
	Male		Female	
1.	Facebook	60.4%	Facebook	65.3%
2.	Google+	24.1%	Google+	19.1%
3.	Copains d'avant	20.6%	Copains d'avant	18.7%
4.	Twitter	20.0%	Twitter	16.7%
5.	LinkedIn	16.3%	LinkedIn	12.8%
Age				
	15-24	25-34	35-49	50+
1.	Facebook 81.8%	Facebook 75.1%	Facebook 58.7%	Facebook 53.3%
2.	Snapchat 43.7%	Google+ 25.4%	Copains d'avant 24.5%	Copains d'avant 22.3%
3.	Twitter 39.4%	Twitter 23.1%	Google+ 19.6%	Google+ 16.6%
4.	Google+ 33.8%	Copains d'avant 20.7%	LinkedIn 15.8%	LinkedIn 14.4%
5.	Instagram 33.4%	LinkedIn 16.8%	Twitter 14.3%	Twitter 10.9%
Total				
1.	Facebook 62.9%			
2.	Google+ 21.6%			
3.	Copains d'avant 19.6%			
4.	Twitter 18.3%			
5.	LinkedIn 14.6%			

Source: Médiamétrie, "Web Observatoire: Réseaux Sociaux T4 2015," Feb 19, 2016

205869

www.eMarketer.com

Frequency with Which Internet Users in France Access Social Networks, by Demographic, Q4 2015

% of respondents in each group

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1 Every day or almost every day | 4 At least once per month |
| 2 1-2 times per week | 5 Less often |
| 3 1-3 times per month | 6 No response |

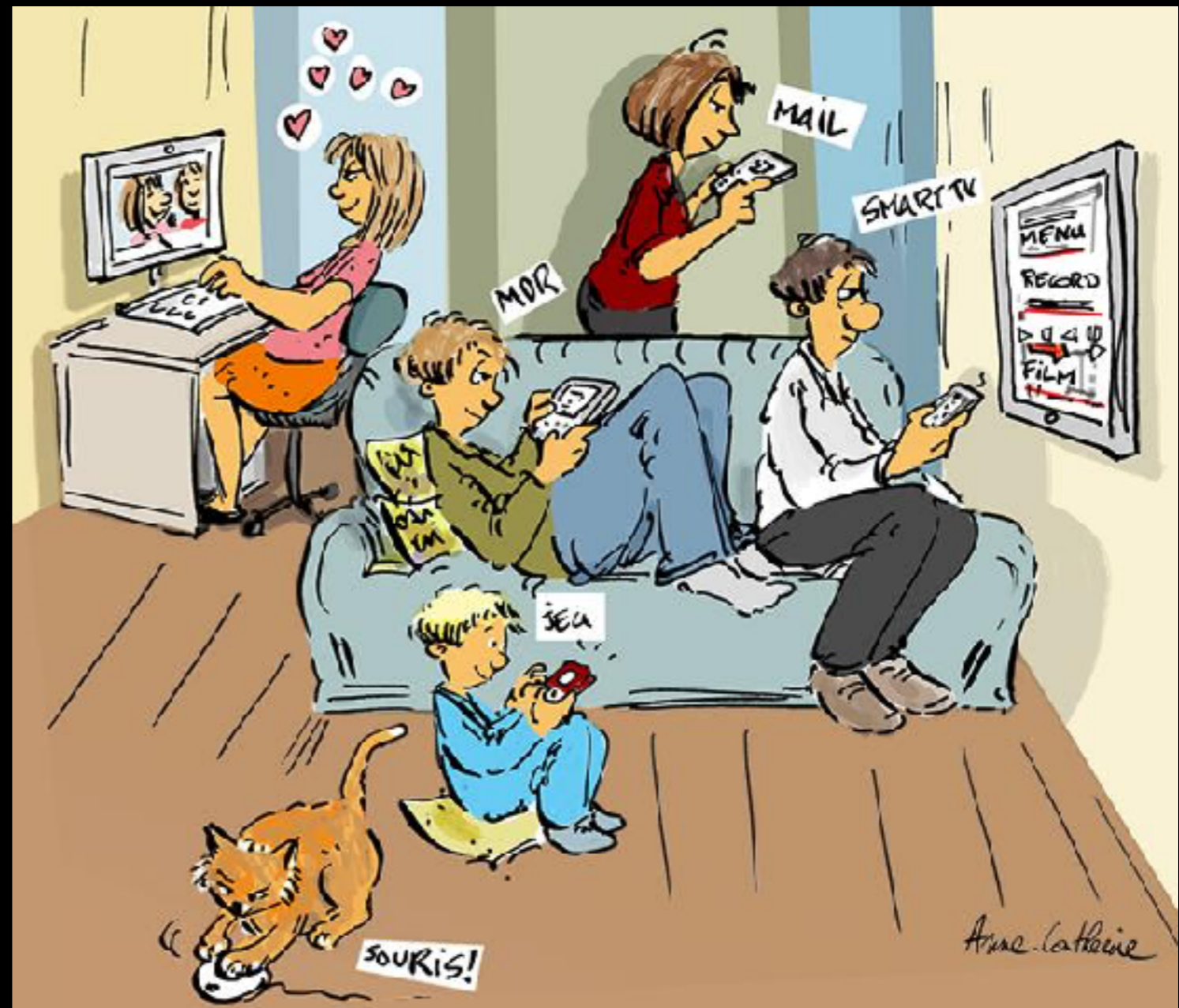
	1	2	3	4	5	6
Gender						
Female	60.7%	18.3%	9.3%	88.3%	10.8%	0.9%*
Male	53.5%	21.1%	9.6%	84.2%	13.1%	2.7%*
Age						
15-24	75.4%	13.1%	3.5%*	92.0%	5.3%*	2.8%*
25-34	66.7%	15.0%	7.0%*	88.7%	9.3%*	- **
35-49	52.2%	22.0%	11.8%	85.9%	12.7%	1.4%*
50+	46.0%	24.0%	12.2%	82.2%	16.3%	1.5%*
Total	57.1%	19.7%	9.5%	86.3%	11.9%	1.8%

Note: numbers may not add up to 100% due to rounding; *small sample size of 15-60 responses; **statistically non-significant sample of fewer than 15 responses

Source: Médiamétrie, "Web Observatoire: Réseaux Sociaux T4 2015," Feb 19, 2016

UN SOCIÉTÉ QUI

« **LIKE** »



RESEAUX SOCIAUX

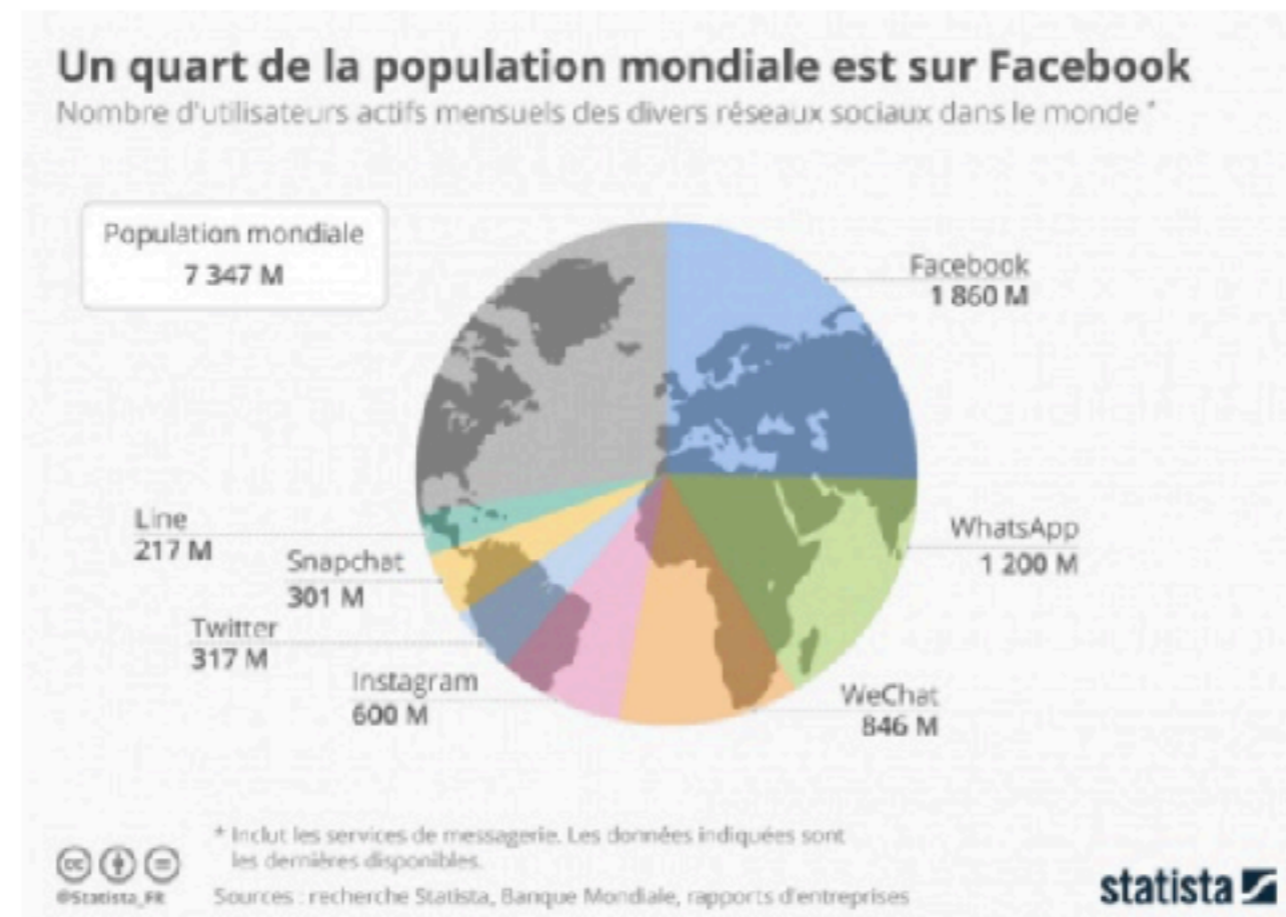


Z FACTORY

© 2Factory

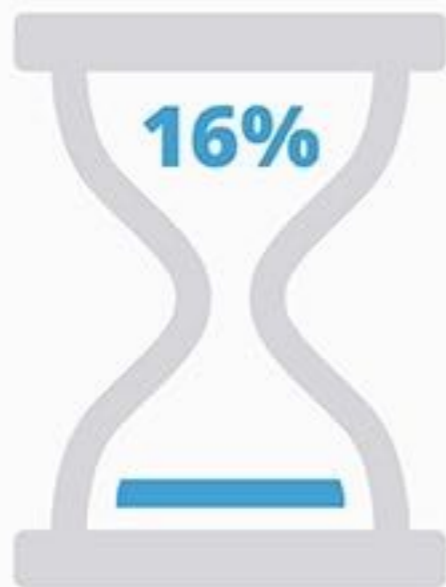
Infographie : un être humain sur quatre se connecte à Facebook tous les mois

Publié le 08/02/17 à 17:49

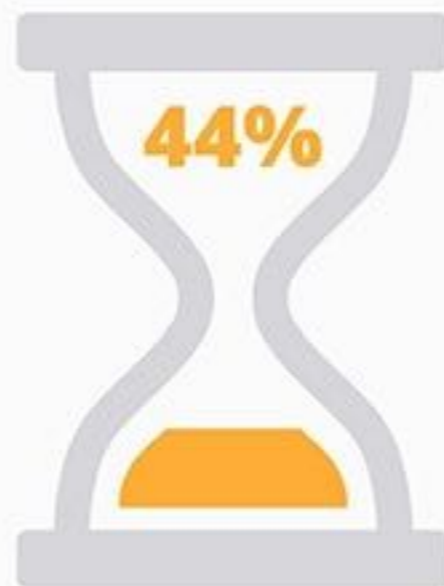


Selon le rapport annuel de Facebook, [publié la semaine dernière](#), le premier réseau social au monde compte actuellement 1,86 milliard d'utilisateurs actifs mensuels. Si l'on considère les derniers chiffres disponibles sur la population mondiale (environ 7,35 milliards d'êtres humains), on peut en déduire qu'environ un quart des habitants de la planète (25,3%) se connecte à Facebook au moins une fois par mois.

Comme le montre l'infographie de notre partenaire Statista, le nombre total d'utilisateurs actifs mensuels des réseaux sociaux et de services de messagerie correspond presque au total de la population mondiale (même si un grand nombre d'internautes en utilisent plusieurs). Si le premier réseau social est de loin celui de Mark Zuckerberg, il est suivi de près par le service de messagerie WhatsApp (1,2 milliard d'utilisateurs) et son concurrent chinois WeChat (846 millions).



Moins d'un an



Entre 1 et 5 ans



Plus de 5 ans

88%

des recruteurs sont présents sur les réseaux sociaux professionnels depuis plus d'un an et **40%** depuis plus de 5 ans.

JDN viadeo

Les réseaux sociaux altèrent la relation parent-enfant

Par Etienne Froment posté le 24 janvier 2017

D'après une étude délivrée par Kaspersky Lab, une société de cybersécurité mondiale, 21% des parents reconnaissent que les relations avec leurs enfants ont changé, et ce à cause de la présence de ces derniers dans une situation compromettante sur les réseaux sociaux.

Diffusion des photos de vos enfants sur les réseaux sociaux

Ven 04.03.2016 - 14:23

La Police Fédérale vous invite à la prudence lors de la diffusion des photos de vos enfants sur les réseaux sociaux.

Depuis quelques semaines, une chaîne de diffusion fait le buzz sur Facebook: « Si tu es fière de tes enfants, poste 3 photos et nomme 10 de tes amies pour faire pareil ! »

Nous avons toutes et tous des raisons d'être fiers de nos enfants mais, gardez à l'esprit que poster des photos de vos enfants sur Facebook n'est pas sans danger.

Soyez donc attentifs à protéger leur vie privée et leur image. Vous ne savez jamais comment ces informations peuvent être collectées et réutilisées.

Les réseaux sociaux perturberaient le sommeil chez 1 jeune sur 5

Par Etienne Froment posté le 18 janvier 2017

Selon une étude britannique, 1 jeune sur 5 se réveillerait régulièrement la nuit pour utiliser les réseaux sociaux.



[HTTPS://WWW.FRANCETVINFO.FR/SANTE/ENFANT-ADO/LES-RESEAUX-SOCIAUX-UN-DANGER-POUR-LES-ADOS-SURTOUT-SNAPCHAT-ET-INSTAGRAM_2205190.HTML](https://www.francetvinfo.fr/sante/enfant-ado/les-reseaux-sociaux-un-danger-pour-les-ados-surtout-snapchat-et-instagram_2205190.html)

[http://education.francetv.fr/matiere/actualite/premiere/
video/reseaux-sociaux-tous-accros?
sectionPlaylist=&series=decod-actu](http://education.francetv.fr/matiere/actualite/premiere/video/reseaux-sociaux-tous-accros?sectionPlaylist=&series=decod-actu)

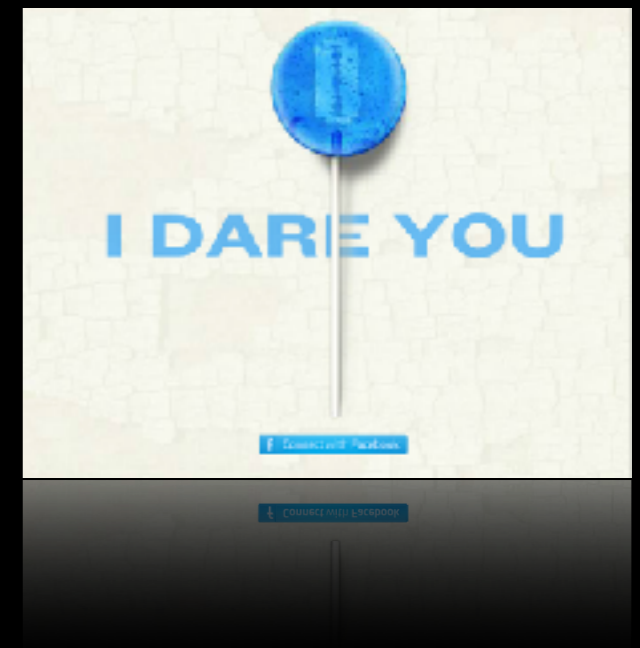


Si Internet!



IDENTITÉ NUMÉRIQUE

TAKE THIS LOLLIPOP



SE PROTÉGER, PROTÉGER SON COMPTE

https://www.facebook.com/legal/terms?locale=fr_FR

[bit.ly/fbconditions](https://www.facebook.com/legal/terms?locale=fr_FR)

https://fr-fr.facebook.com/help/1573156092981768/?helpref=hc_fnav

[bit.ly/fbutilisation](https://fr-fr.facebook.com/help/1573156092981768/?helpref=hc_fnav)

REPÉRER 3 INFORMATIONS INTÉRESSANTES

PARAMÈTRES DE CONFIDENTIALITÉ

Qui ne dit mot consent...

(...) si vous l'interdisez la ouvrez grand

Raccourcis de confidentialité

Assistance confidentialité

Qui peut voir mon contenu ?

Qui peut voir mes futures publications ?
Amis

Il s'agit du même paramètre que ce dont vous disposez à l'endroit même où vous publiez. Tout changement est reflété aux deux endroits.

Où puis-je vérifier qui peut voir ou trouver ce que j'ai publié ou le contenu dans lequel je suis identifié(e) ?
Utiliser l'historique personnel

Qu'est-ce que les autres personnes peuvent voir de mon journal ?
Aperçu du profil en tant que

Qui peut me contacter ?

Comment empêcher quelqu'un de me contacter ?

...
source: enseignement.jedecide.be

MAIS VOUS POUVEZ VOUS RENSEIGNER

Mais on ne pourra pas reprocher à Facebook d'agir "à l'insu du plein gré" de ses membres. Une page dans les préférences de votre compte ([à retrouver directement en cliquant ici](#)) rassemble tout ce que le réseau sait de vous.

Si certains détails peuvent paraître anodins (votre âge, votre lieu de résidence), ou imprécis, d'autres résultent de recoupements d'informations plutôt troublants. Les pages que vous avez "aimées", les photos partagées, les liens de parenté renseignés en disent plus que vous ne le pensez.

Plus vous êtes actif, mieux le réseau est renseigné

Ainsi, le menu déroulant "Vos informations" (celui précédé d'un petit logo vert) montre que Facebook peut déterminer votre orientation politique, le type d'habitat dans lequel vous vivez ou encore le téléphone portable que vous possédez. Tout dépend bien sûr de votre assiduité sur Facebook. Plus vous partagez, plus le réseau en sait sur votre personnalité...

[C'est le site spécialisé "The Next Web"](#) qui a mis cette fonctionnalité en évidence il y a quelques mois. Mais une piqûre de rappel ne fait jamais de mal.

https://www.rtb.be/info/medias/detail_qu-est-ce-que-facebook-sait-vraiment-de-vous-cette-page-vous-dira-tout-en-un-coup-d-oeil?id=9689656&utm_source=rtbinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=fb_share

<http://bit.ly/RTBFFacebook>

UN « BON » MOT DE PASSE

<http://www.bonmotdepasse.be/fr>



- Longueur
- Alphanumérique
- Non alphanumérique
- Personnel

UN « BON » MOT DE PASSE

M

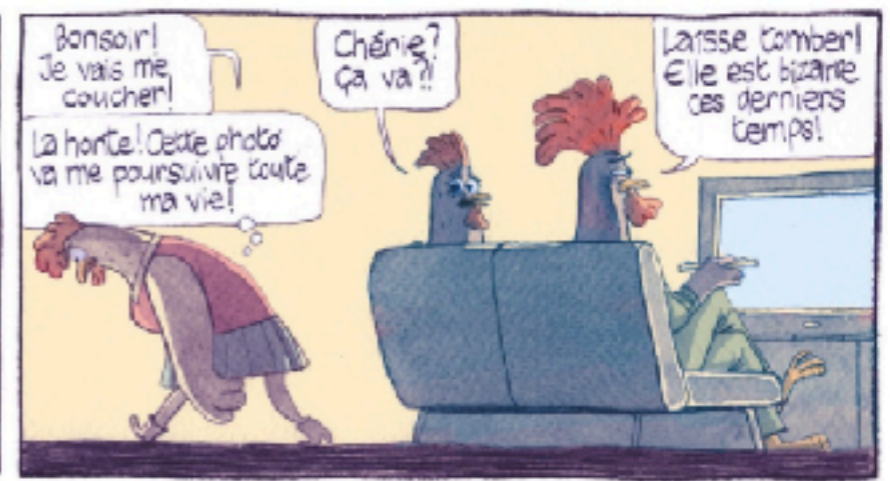
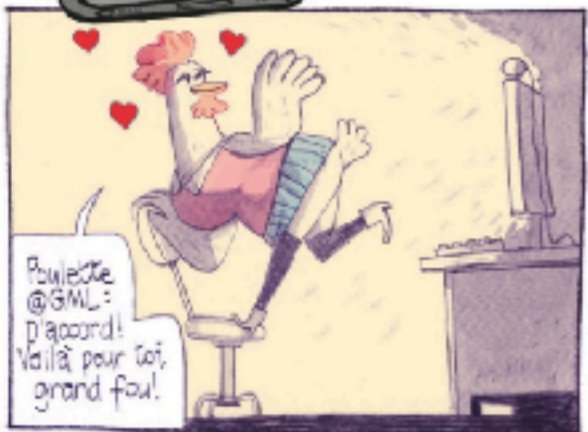
**Comment bien choisir
ses mots de p**

CE QUE **JE** METS DE MOI
SUR FACEBOOK:
MON « **E-RÉPUTATION** »





OK LA DRAGUE SUR LES RÉSEAUX C'EST CHOIETTE MAIS ÇA PEUT QUAND MÊME SUPER MAL TOURNER...





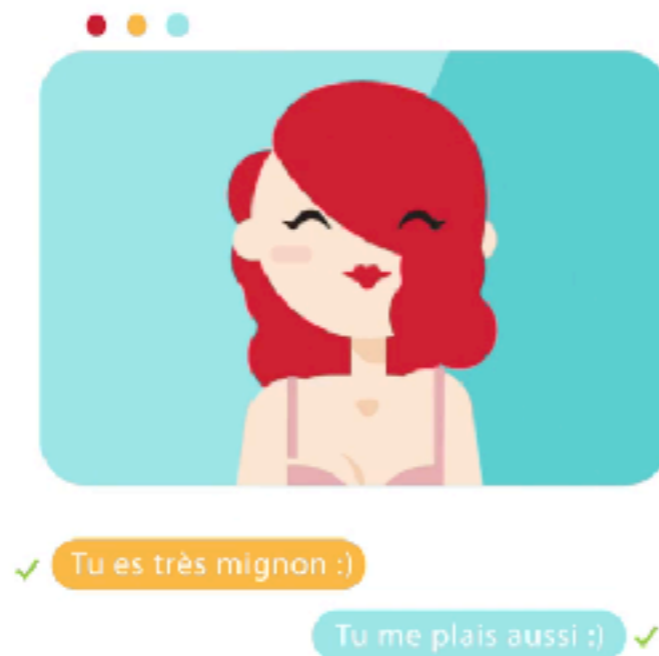
SUR INTERNET, RIEN N'EST
ÉPHÉMÈRE...

SNAPCHAT : 100 000 PHOTOS ET VIDÉOS NUES VOLÉES CIRCULENT SUR LE NET

SNAPPENING - Après les célébrités, au tour des internautes lambda. Environ 100 000 photos et vidéos d'utilisateurs de Snapchat ont été volées et circulent sur le Web. Problème : la moitié des membres du service sont mineurs.

13 OCT 2014 09:54LE SERVICE METRONEWS

Projet « **I respect** » de Chilfocus



DÉSIR D'EXTIMITÉ



RÈGLES À SUIVRE:
LA **NETIQUETTE**

ENSEMBLE

RÉALISATION D'UNE
CHARTRE

« **JE PROTÈGE MON
IDENTITÉ NUMÉRIQUE** »

bit.ly/IFCidnum



CE QUE LES **AUTRES**
POSTENT DE **MOI**



Pierre
Lelong

Chef de projet
Technofutur TIC

DROIT À L'IMAGE





RESSOURCES

ENSEIGNEMENT.JEDEDECIDE.BE

EXERCICE

Réaliser le « test » proposé par « Je décide ».
Repérez les règles du droit à l'image.

[HTTPS://
ENSEIGNEMENT.JEDECIDE.BE/
EXERCICE-PHOTO/#HOME](https://enseignement.jedecide.be/exercice-photo/#home)

A L'ÉCOLE...

POINT DE VUE DE LA FWB

Pourquoi intégrer l'utilisation des réseaux sociaux dans les apprentissages scolaires ?

Même si les réseaux sociaux sont le plus souvent associés à une utilisation dans la sphère privée, même si leur mauvaise utilisation entraîne parfois des dérives, ils peuvent être un bel **outil didactique**. Ils permettent une **communication dynamique, créative et instantanée** dont les jeunes sont friands.

Les **plus-values pédagogiques** de l'utilisation des réseaux sociaux en classe sont notamment :

- éduquer aux médias écrits et audiovisuels ;
- développer l'esprit critique ;
- entraîner à une écriture socialisée ;
- construire un réseau social ;
- favoriser la continuité pédagogique ;
- inciter à l'autonomie et à la prise de confiance par les échanges entre pairs ;
- entretenir la motivation ;
- faciliter l'apprentissage grâce à un contenu ludique ;
- éduquer à internet (aspect légaux, attitude responsable, sensibiliser aux dangers).

Que devez-vous faire avant de vous lancer dans un projet pédagogique avec les réseaux sociaux ?

- Prévenez votre direction, les parents et tuteurs de vos élèves de votre projet. Avec l'utilisation des réseaux sociaux, vous ouvrez votre classe sur le monde, ce travail va vous apporter de la visibilité et il est préférable que tous les acteurs soient avertis et engagés.
- Pensez à vérifier les conditions prévues dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement.
- Demandez-vous si les conditions d'utilisation du réseau social que vous souhaitez exploiter sont compatibles avec votre activité pédagogique ou éducative.
- Consultez les conditions d'utilisation imposées par le réseau social choisi (l'âge requis lors de l'inscription par exemple) et informez les élèves et leurs parents sur ces conditions.
- N'oubliez pas qu'il n'est pas nécessaire que vos élèves se créent un compte individuel sur un réseau quel qu'il soit pour un usage en classe. Afin de garantir un contexte sécurisé et respectueux des conditions d'utilisation, une alternative consiste en la création d'un compte collectif. Celui-ci géré uniquement par l'enseignant pourra être accessible aux élèves.
- ... enseignement.be

UTILISER FACEBOOK AVEC
SES ÉLÈVES...

AVANTAGES, FREINS ET DÉSAVANTAGES

Reprenons les listes de réseaux sociaux...

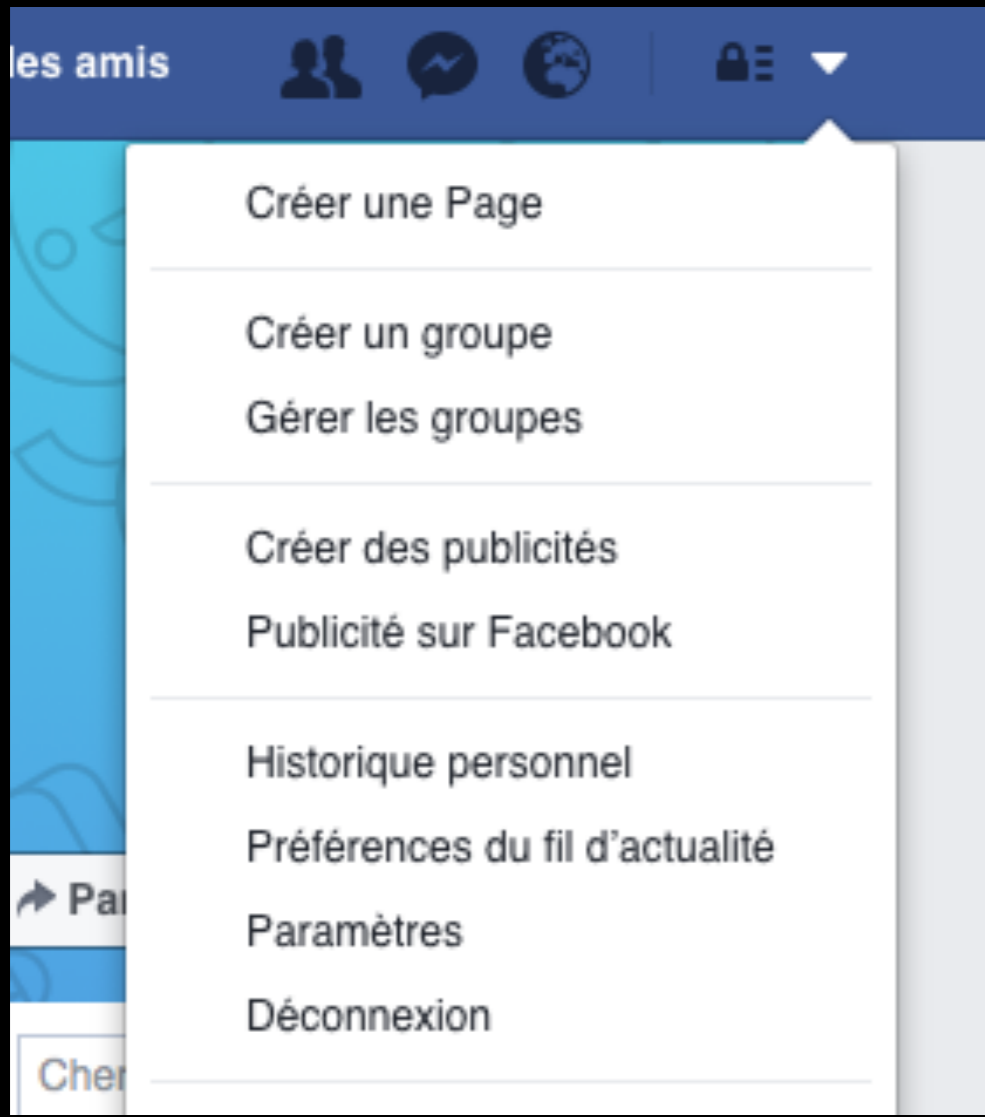


Attention aux dérives

En matière de réseaux sociaux, récurrents sont les cas où des dérives et abus sont à déplorer. Cependant, il importe de faire la part des choses entre les problèmes qui concernent les élèves entre eux, et ceux concernant les professeurs et leurs étudiants. Dans le premier cas, on se souvient notamment de l'histoire tragique de Marion, jeune étudiante française de treize ans, qui s'est suicidée, impuissante et épuisée face au harcèlement qu'elle subissait jour après jour de la part de ses camarades de cours, en dehors de l'école. Mais les dérives à travers les réseaux sociaux peuvent se manifester autrement. Il peut ainsi s'agir, dans le cas où un professeur est concerné, d'une **relation virtuelle** entre ce dernier et un élève. Être ami sur Facebook peut rompre la **distance professionnelle** qu'il importe de garder, si l'on n'y prête pas attention. **Accès à la vie privée de l'enseignant** si celui-ci ne protège pas son compte de manière efficace, par exemple. En outre, la question de la dérive pourrait se poser lorsqu'un **professeur publie sur Facebook la réponse quelque peu farfelue d'un étudiant à un test**. L'enseignant, qui dévoile une telle information à ses contacts dans un but moqueur (même si l'intention n'est pas méchante), se risque à **manquer de respect envers l'élève**. On peut dès lors très vite tomber dans **l'humiliation**.

<http://www.lesoir.be/1007924/article/actualite/belgique/2015-10-05/facebook-l-ecole-bonnes-pratiques-infographie>

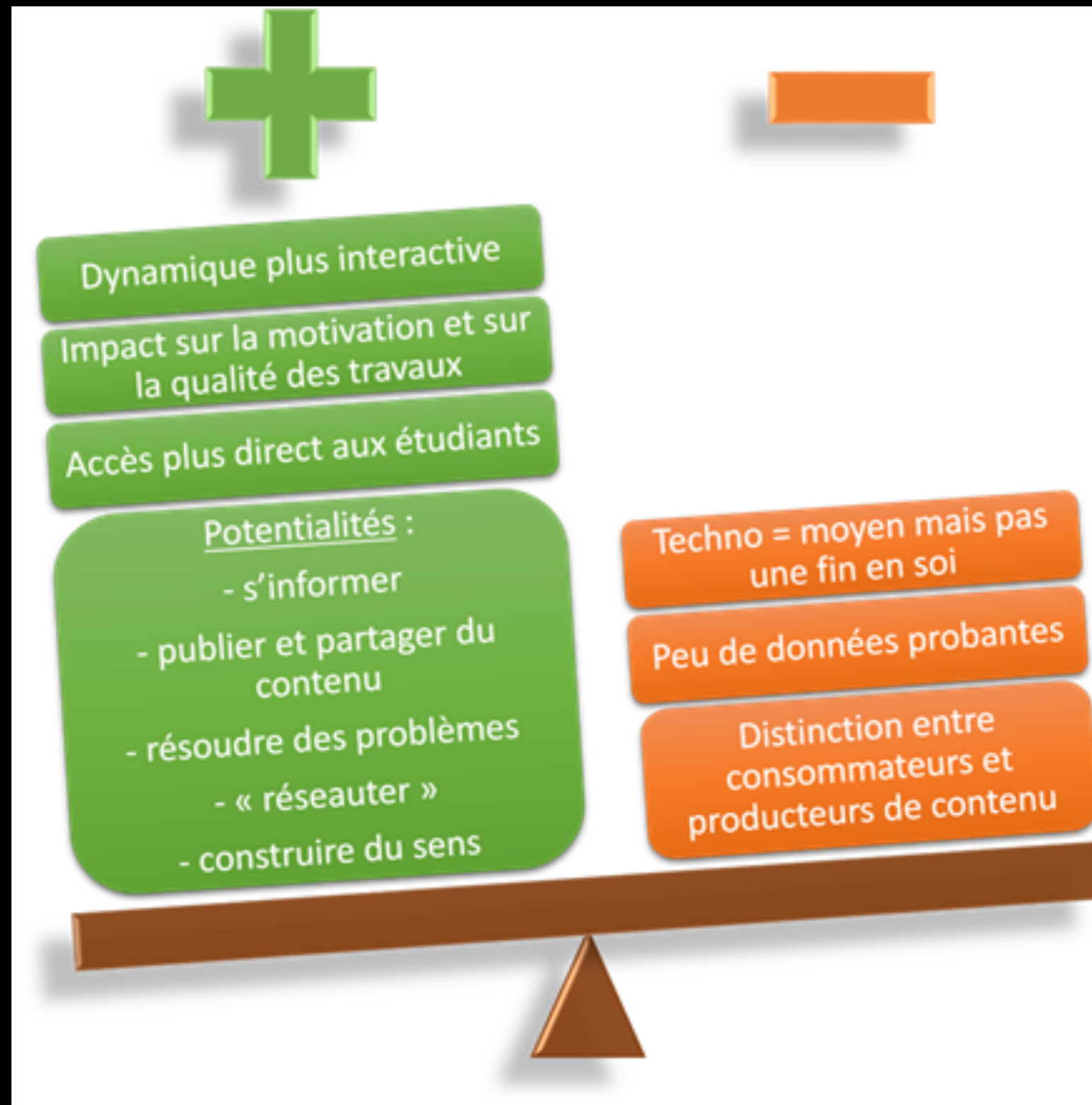
GROUPE PRIVÉ OU PUBLIC?



AVANTAGES ET LIMITES

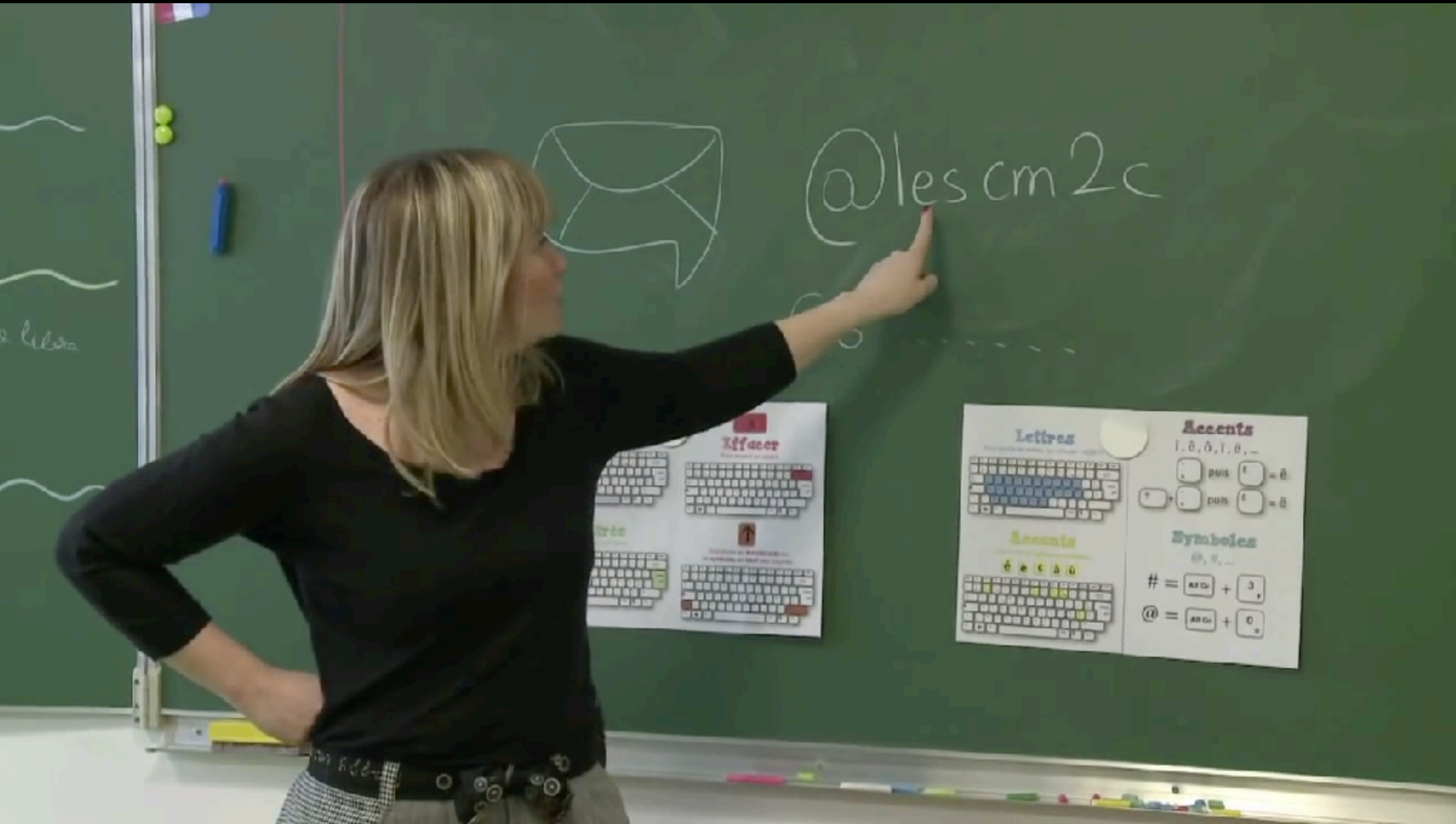
- Faites deux groupes
- Le premier recherche les **avantages** de l'utilisation des réseaux sociaux
- Le second recherche les **limites**

AVANTAGES ET LIMITES



DES EXEMPLES D'UTILISATION

DÉJÀ DANS LES ÉCOLES





Découvrez un de ces réseaux sociaux en profondeur.
Listez, en groupes, les possibilités.



COMPORTEMENT
CITOYEN SUR LE NET

HARCÈLEMENT



PayotPsy



Joanne

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT?

- On se moque fréquemment de 20% des élèves
- 7% disent être souvent ou très souvent insultés de manière raciste
- près de 17% disent être régulièrement frappés par leurs pairs
- 14% ont subi un ou des déshabillage(s) forcé(s)
- Près de 15% des enfants du primaire souffrent de harcèlement verbal ou symbolique
- Quand un enfant est victime d'un type de violence, il y a de fortes probabilités qu'ils soient victimes des autres types de violences.



PISTES POUR LE PERSONNEL D'ÉDUCATION

- Echech avéré des leçons de morale
- Pas de mode d'emploi
- Seule la souffrance de l'enfant doit être le déclencheur de l'action
- Ne rien faire qui ne soit en total accord avec l'enfant
- Trouver des stratégies pour que l'enfant soit maitre de la situation, ne pas le déresponsabiliser pour que la situation ne se renouvelle pas

PISTES POUR LE PERSONNEL D'ÉDUCATION

- Lister ce qui a déjà été mis en place et qui n'a pas fonctionné
- Faire exactement le contraire! Au lieu de dire « arrête » dire « continue »!
- Modifier la structure relationnelle par une attitude forte type « boomerang »

PISTES POUR LE PERSONNEL D'ÉDUCATION

- Un changement de posture amène l'arrêt du harcèlement dans 50% des cas.
- Proposer sans insister ces pistes.
- Ne jamais se mettre « entre l'enfant et le monde », mais à côté de lui.
- Comprendre en rappelant l'importance de l'action. Sans conséquence, les harceleurs continueront.

PISTES POUR LE PERSONNEL D'ÉDUCATION

- Et pour l'enfant harceleur?
- Selon Debardieux citant l'étude d'Olweus (2011), 60 % des maltraitants à l'école ont été appréhendés au moins une fois pour un fait délinquant à l'âge de 24 ans

QUE DIT LA LOI?

Du point de vue pénal, les faits qui constituent le cyber harcèlement peuvent prendre diverses formes et des sanctions sont prévues par la loi. Le harcèlement « classique » ou « off-line » est d'ailleurs interdit par l'article 442 bis du Code pénal :

« Quiconque aura harcelé une personne alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'il affecterait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée, sera puni d'une peine d'emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de cinquante [euros] à trois cents [euros], ou de l'une de ces peines seulement».

Cette infraction englobe la majorité des formes du **cyber harcèlement**. De plus, la peine minimale sera doublée si la situation de vulnérabilité de la victime (âge, grossesse, maladie, infirmité) était apparente ou connue de l'auteur des faits. L'infraction ne sera poursuivie que si la personne dépose une plainte ou si elle est en situation de vulnérabilité.

QUE DIT LA LOI?

Néanmoins, plusieurs conditions doivent donc être remplies afin que l'article 442 bis du Code pénal s'applique. Il faut notamment qu'il y ait eu :

- un **comportement harcelant** (répétitif ou incessant);
- une **atteinte grave et réelle** à la tranquillité de la personne;
- un lien entre le comportement harcelant et l'atteinte à la tranquillité de la personne;
- une **preuve** que le harceleur savait que son comportement porterait atteinte à la tranquillité d'autrui;

Si ces conditions sont remplies, la sanction aura lieu.

QUE DIT LA LOI?

Pour le **harcèlement par voie électronique**, l'article 145, § 3 bis de la loi du 13 juin 2005 relatif aux communications électroniques annonce « Est punie [...] la personne qui utilise un réseau ou un service de communication électronique ou d'autres moyens de communication électronique afin d'importuner son correspondant ou de provoquer des dommages [...] ».

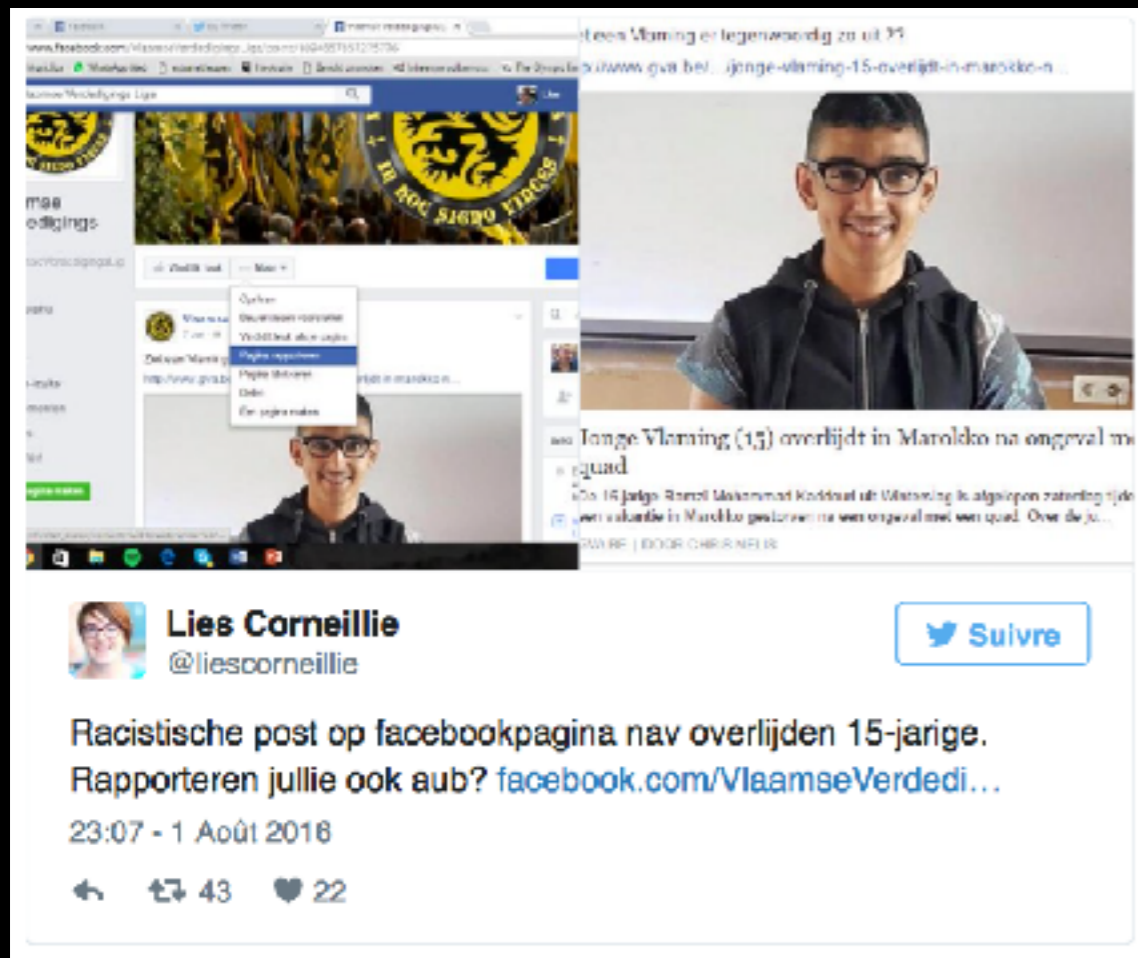
Cet extrait de la loi touche tous les moyens de communication électronique, il s'applique donc à toute forme d'harcèlement se trouvant sur internet. Il vise également toute volonté « d'importuner son correspondant ». La peine pour ce genre d'infraction est une **amende de 20 EUR à 300 EUR et/ou d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans.**

© <http://ebusiness-one.be/le-cyber-harcelement/>

QUAND LE BESOIN DE RECONNAISSANCE DES PARENTS SE RÉPERCUTENT SUR LES ENFANTS OU COMMENT PARLER DE HARCÈLEMENT SANS VRAIMENT EN PARLER...



RACISME « ORDINAIRE » ??



A l'origine, c'est un article issu du quotidien flamand *Het Belang van Limburg* relatant le décès de l'adolescent qui, partagé sur la page, a provoqué des réactions racistes telles que : « Si ça c'est un Flamand, moi je suis nègre », ou encore « Depuis quand un baiseur de chèvres est-il un Flamand ? ». Depuis lors, la publication a été supprimée.

Racisme ou non ?

Si l'on se réfère à la Constitution belge, on peut en déduire que ces commentaires sont effectivement racistes. L'article 11 stipule littéralement : « La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination. » Cette disposition est en outre versée dans la loi antiracisme et la loi anti-discrimination belges. Celles-ci précisent que le racisme et la discrimination constituent des infractions. Ces lois visent à protéger la population contre toute forme de discrimination fondée notamment sur le sexe, la naissance ou la conviction religieuse ou philosophique. Mais aussi sur la race, la couleur de peau ou l'origine nationale ou ethnique.

source: <https://daardaar.be/rubriques/societe/facebook-combattre-racisme/>

A DESTINATION DES JEUNES



<http://bit.ly/jeminforme>



<http://bit.ly/unialimites>

Comment signaler des éléments inappropriés ou insultants sur Facebook (par exemple : nudité, incitation à la haine, menaces) ?

[react-text: 9 Aide pour la version bureau /react-text](#)

[react-text: 15 Aide mobiles classiques /react-text](#)

[react-text: 57 Autres pages d'aide /react-text](#) [react-text: 60 Menu onglets supplémentaires /react-text](#)

[share](#)

Partager un article

Nous sommes désolés d'apprendre que vous rencontrez un problème sur Facebook et nous souhaitons vous aider. Si vous souhaitez signaler un contenu qui va à l'encontre de nos [Standards de la communauté](#) (p. ex. : nudité, propos haineux, violence), utilisez le [lien Signaler](#) situé à côté de la publication, de la photo ou du commentaire pour nous le signaler.

Si vous souhaitez signaler un contenu qui va à l'encontre de nos Standards de la communauté, mais ne disposez pas d'un compte ou ne pouvez pas voir le contenu (par exemple si une personne vous a bloqué(e)), vous devrez peut-être [demander à un ami de vous aider](#).

N'oubliez pas que vous devriez également contacter les autorités locales si vous vous sentez menacé(e) par quelque chose que vous voyez sur Facebook.

Gardez à l'esprit qu'une publication qui vous déplaît ne va pas forcément à l'encontre de nos Standards de la communauté. Découvrez comment [éviter les contenus qui vous déplaisent sur Facebook](#).

VÉRIFICATION DES SOURCES

L'Académie française valide finalement « Ils croivent » et « Faut qu'on voye »

712 [Société](#) Publié le 21/05/2014 par [La Rédaction](#)



689514
partages

C'est un véritable coup de tonnerre qui a eu lieu hier soir dans le cercle très fermé des « Immortels ». En effet, après un long débat de sept heures et trente-cinq minutes, l'Académie a enfin accepté et validé définitivement deux formes

1. **La source est un site...**

- a. tenu par une seule personne (0 point)
- b. collaboratif, où tout le monde peut modifier l'article, ce sont souvent des « wiki » (0 point, mais consulte tout de même notre remarque sur Wikipédia)
- c. informatif, tenu par une institution ou une association reconnue : Université, organe de presse reconnu, gouvernement... Le propriétaire du site a comme mission d'informer et présente souvent plusieurs points de vue. (1 point)
- d. militant, ce site a pour but de nous faire adhérer à une opinion, à des idées. Souvent, il faut « creuser » pour le reconnaître, parce que beaucoup se « déguisent » en sites d'informations objectives. Tu verras qu'une seule opinion y est souvent représentée (0 point)
- e. marchand, ce site a comme but de te faire acheter quelque chose. (0 point)

2. Qui est l'auteur de l'article ou de la vidéo que je consulte ?

- a. L'auteur est indiqué et sa spécialité correspond au sujet traité (1 point)
- b. L'auteur n'est pas indiqué (0 point)
- c. L'auteur est indiqué mais sa spécialité n'est pas celle de l'information (0 point)

3. Quand l'information a-t-elle été mise en ligne ? Pour cette question, la fiabilité dépendra du sujet traité. Cependant, préfère toujours les informations récentes...

- a. La date est récente (1 point)
- b. La date ne correspond pas au contexte de l'information (0 point)

4. L'auteur donne-t-il l'origine de ses informations ? Cite-t-il d'autres sources ?

- a. Oui (1 point)
- b. Non (0 point)

5. Le site que je consulte est-il le seul à donner ces informations ?

- a. Oui (0 point)
- b. Non, je retrouve ces informations sur d'autres sites (1 point)

BONNE RESOLUTION ~~2017~~

2018!

SI TU VOIS UNE INFO SUR LE WEB, AVANT DE LA CROIRE, DE "LIKER" ET DE PARTAGER, POSE-TOI 3 QUESTIONS

LES TROIS TAPES DE SOCRATE, VERSION "2.0"!



1. QUI A ÉCRIT L'ARTICLE? (UN TRAVAIL JOURNALISTIQUE SÉRIeux EST HABITUELLEMENT SIGNÉ.)

"LA VÉRITÉ SUR LA SYRIE" PAR VLADIMIR P.

INTÉRESSANT!



(Tu peux googler le nom de l'auteur, aussi)



2. QUAND L'ARTICLE A-T-IL ÉTÉ ÉCRIT? (UNE DATE, ÇA PERMET DE CONTEXTUALISER)

LA FRANCE EST CHAMPIONNE DU MONDE DE FOOT ?!!!



3. PAR QUEL SITE EST-IL PUBLIÉ? (LES MÉDIAS QUI PUBLIENT ONT UNE RESPONSABILITÉ ÉDITORIALE)

LA "GAZETTE DE FUKUSHIMA" NOUS APPRENDRIT QUE LE NUCLEAIRE EST SÛR.



JE NE SAIS PAS SI C'EST VRAIMENT RASSURANT.



3 QUESTIONS AUXQUELLES IL FAUT POUVOIR RÉPONDRE POUR NE PLUS RELAYER N'IMPORTE QUOI!

@baptiste

2

l'œil du 20 HEURES



DEWI RACHMAYANI/NETCJ.CO.ID

DEWI RACHMAYANI
netcj.co.id

LES
OBSERVATEURS

FRANCE
24

FRANCE24.COM

OUTILS

Sur Facebook:

<http://bit.ly/FBfaussesinfos>

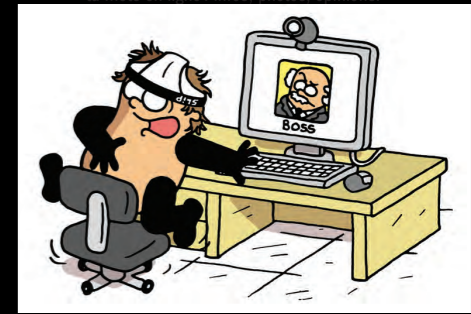
Calling bullshit

(recherche dans Youtube)

10 conseils de La CNIL pour rester Net sur le Web

1 Réfléchis avant de publier !

Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions.



2 Respecte les autres !

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne alors modère tes propos sur les réseaux sociaux, forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse.



3 Ne dis pas tout !

Donne le minimum d'informations personnelles sur internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...

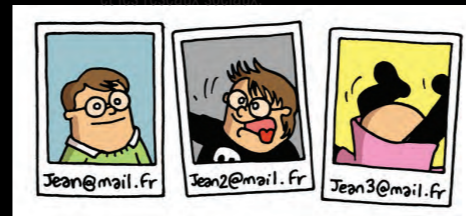
4 Sécurise tes comptes !

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



5 Crée-toi plusieurs adresses e-mail !

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.



6 Attention aux photos et aux vidéos !

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même car leur diffusion est incontrôlable.

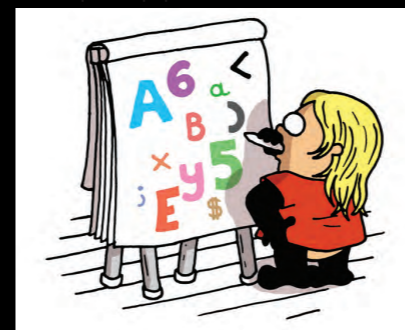
7 Utilise un pseudonyme !

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.



8 Attention aux mots de passe !

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date ni ton surnom !



9 Fais le ménage dans tes historiques !

Efface régulièrement tes historiques de navigation et pense à utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur qui n'est pas le tien.

10 Vérifie tes traces !

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur internet.



WIKIPÉDIA?

- Etude de 2005: comparaison d'articles provenant de Wikipedia et de l'Encyclopedia Britannica
- 8 erreurs trouvées
- Sources non communiquées
- 4 erreurs pour Wikipedia... 4 erreurs pour Britannica!
- Wikipedia: collaboratif!
- Une nouvelle info? 2 minutes pour être vérifiée, annotée, annulée (édition papier: 2 ans en moyenne)
- Non accepté par le milieu académique mais contient une bibliographie

—> Magnifique outil de curiosité! A utiliser en introduction et toujours en complément.

EXERCICES

Publié dans Parcours & moi 2e

	Réel	Fictionnel	Mélange de réalité et de fiction	Justification	Source	Degré de confiance accordé
Le monstre du Loch Ness				<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	.../5
Le roi Arthur				<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	.../5
Le comte Dracula				<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	.../5

EXERCICES

Publié dans Parcours & moi 2e

Exemple de réponses.

	Réel	Fictionnel	Mélange de réalité et de fiction	Justification	Source	Degré de confiance accordé
Le monstre du Loch Ness		X		Il n'y a aucune preuve scientifique que ce monstre ait existé.	Université de Nantes, « Le monstre du Loch Ness existe-t-il ? » sur www.youtube.com/watch?v=e8BGmjiUe1s , (date de consultation : 20 avr. 2017).	4 / 5
Le roi Arthur			X	Les historiens n'ont pu retrouver de preuves tangibles de l'existence du roi Arthur, mais certains pensent que ce personnage est inspiré d'un personnage réel.	« Le roi Arthur : Histoire et légende » sur www.histoire-pour-tous.fr , publié le 26 déc. 2011, (date de consultation : 20 avr. 2017).	5 / 5
Le comte Dracula			X	Le comte Dracula a bel et bien existé, mais ce n'était pas un vampire suceur de sang !	DINU Maria-Cristina, « La vraie histoire du comte Dracula », sur www.lejournalinternational.fr , publié le 27 juillet 2014, (date de consultation : 20 avr. 2017).	4 / 5

A VOUS DE TROLLER!



Réalisez, avec les moyens disponibles, une
... fake news!

AI... L'ARTIFICIEL PLUS
INTELLIGENT QUE L'HOMME?

BIG DATA ET MOTEURS DE RECHERCHE



Qu'est-ce qu'un algorithme ?

Pour citer Google, « les algorithmes sont les processus et formules informatiques qui prennent vos questions et les transforment en réponses ». Ils scannent les millions de pages web qui existent pour trouver les informations que vous recherchez. Difficile alors d'imaginer une vie sans algorithmes, dans laquelle nous devrions parcourir cette masse d'informations page par page.

L'analyse ne porte pas simplement sur les mots présents sur les pages web. Les algorithmes peuvent aussi découvrir à quel point le contenu est **récent**, **pertinent** pour votre emplacement géographique et s'il ressemble à du **spam**.

Google modifie son algorithme environ 500 fois par an

Les objectifs d'origine : réduire la publicité et améliorer la qualité du contenu

Les algorithmes sont de plus en plus doués pour la recherche d'images

Il existe un côté humain : les « évaluateurs de recherche »

BLOCK CHAINS ET BITCOINS

Mais qu'est-ce que c'est que ce truc ?

C'est une technologie de stockage et de transmission d'informations, un protocole de gestion de données numériques. Une grosse base de données, quoi. Jusque là, rien d'extraordinaire. Ce qui change la donne avec la blockchain, c'est qu'elle est :

- **Transparente** : chacun peut consulter l'ensemble des échanges, présents et passés.
- **Sans organe de contrôle ni tiers de confiance** : elle est fondée sur des échanges de pair-à-pair (P2P).
- **Infalsifiable et sécurisée** : contrairement aux bases de données plus classiques, elle est "distribuée". C'est-à-dire que différents exemplaires existent simultanément sur différents ordinateurs baptisé "nœuds" du réseau. De quoi éviter que la blockchain puisse être hackée (voir [point 3](#)).

Comme l'écrit le mathématicien Jean-Paul Delahaye, imaginez "un très grand cahier, que tout le monde peut lire librement, gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, qui est impossible à effacer et indestructible."



DANS LES ÉCOLES

EXEMPLES D'UTILISATION PÉDAGOGIQUES



- Regardez l'extrait de « Black Mirror »
- Il s'agit d'une série d'anticipation (Netflix)
- Quelles sont les inventions actuelles mises en scène dans l'extrait? Quelles sont les dérives possibles signalées?



ABORDEZ LA THÉMATIQUE DE L'UTILISATION DES RÉSEAUX
SOCIAUX À L'ÉCOLE

<http://bit.ly/usagespéda>

RÉSEAU CANOPÉ

<http://bit.ly/canoperessources>

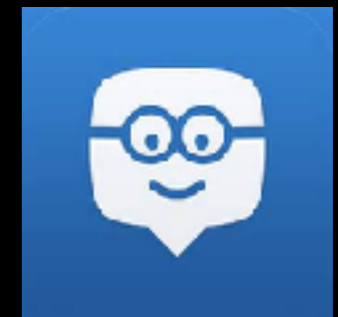
ROUES DE SECOURS

(Weebly, Edmodo, Pinterest, Google education, iTunes U, Framasoft...)

CNIL.fr

enseignement.be

Réseau Canopé



BROUILLEUR D'ONDES?



Le recours à des brouilleurs d'ondes est une fausse bonne idée car c'est purement et simplement... illégal ! L'utilisation de tels appareils ou même leur simple possession est prohibée par l'article 33 de la [loi du 13 juin 2005 sur les communications électroniques](#), les seuls exceptions concernant les établissements pénitentiaires et certaines manœuvres militaires. Il faut savoir que le contrevenant s'expose à des sanctions pénales, pouvant aller de 500 à 50.000€ d'amende et/ou d'une peine de prison allant de 1 à 4 ans.

En revanche, l'utilisation de *détecteurs* de téléphones portables n'est pas interdite par la loi. Ces appareils détectent notamment les ondes 2G et 3G. Pour plusieurs raisons, cette solution n'est cependant pas une panacée. D'une part, et à moins qu'ils ne soient complètement éteints (ce qui est à recommander, ne fût-ce que pour éviter les sonneries intempestives), il faut que les téléphones soient déposés suffisamment loin de leurs propriétaires, ce qui peut alors poser des soucis relatifs au vol (voir section *Prévention du vol*). D'autre part, ces détecteurs ne sont pas aptes à repérer les émissions wifi frauduleuses, ni les ondes radio (qui sont notamment utilisées pour certaines oreillettes connectées).

Sources: Service juridique de l'ULB, Vice-Rectorat à l'enseignement et aux apprentissages et Institut belge des services postaux et des télécommunications.

DÉRÉFÉRENCIEMENT (CNIL.FR)

Que dit l'arrêt de la CJUE du 13 mai 2014 ?

La Cour juge que le droit européen s'applique aux moteurs de recherche. Elle en déduit que les personnes disposent d'un droit à demander le déréférencement, auprès des moteurs de recherches, de résultats en lien avec leur identité, sous réserve de certaines conditions et notamment de l'intérêt du public à avoir accès à l'information.

Qui peut exercer ce droit ?

Les résidents européens.

Comment exercer ce droit ?

Les internautes peuvent demander aux moteurs de recherche de déréférencer une page web qui porte atteinte à leur vie privée. Pour cela, il faut remplir les formulaires disponibles en ligne sur le site des moteurs de recherche.

Le moteur de recherche peut-il refuser le déréférencement ?

Oui. Le moteur de recherche n'a pas l'obligation de systématiquement procéder au déréférencement demandé. En effet, il doit faire une appréciation au cas par cas pour déterminer si la demande est légitime. Le moteur de recherche a donc la possibilité de refuser le déréférencement (par exemple, lorsque la personne qui a fait la demande est une personne publique).

MON ADO ET MOI...

LA PHRASE À NE PAS DIRE : "VOUS LES JEUNES, AVEC INTERNET, VOUS NE SAVEZ PLUS COMMUNIQUER"

Quand on leur demande pourquoi ils utilisent Internet, les jeunes répondent à 70% que c'est avant tout pour rester constamment connectés avec leurs amis. Ils communiquent donc simplement différemment.

<http://bit.ly/parentsnumerique>

MON ADO ET MOI...



TEMPS D'UTILISATION

- Limitez le nombre d'heures par jour; 😊 *Ça vous donnera un peu de temps pour sortir les jeux de table en famille, la lecture, les jeux extérieurs pour faire de l'activité physique.*
- Il est préférable d'éviter l'usage de jeux vidéo une heure avant le coucher ou d'utiliser des appareils portables après 21h. Cela pourrait perturber les cycles du sommeil et diminuerait la concentration et la qualité du travail.
- Rappelez-vous que votre ado a besoin d'environ 9 heures de sommeil pour être fonctionnel. 😊 *Il aura ainsi le temps de dormir un peu, et ce, du soir au matin (et non pendant la journée!).*



LA SÉCURITÉ

- Informez-le du concept d'identité numérique. Tout ce qu'on met en ligne laisse des traces et définit notre profil identitaire numérique et non pas virtuel.
- Laissez-lui le contrôle de sa vie numérique, tout en demeurant branché: *gardez un œil sur les écrans.* 😊
- **Repérez la violence sur Internet et prenez position clairement!**
- Passez du temps avec lui.
- Jouez à ses jeux vidéo.
- Visitez ses sites favoris.
- Mettez des contrôles parentaux sur les sites pour adultes et les sites de jeux d'argent et de hasard, car l'exposition à des images qui ne conviennent pas au stade où il est rendu peut le chambouler inutilement.

<http://bit.ly/parentsnumerique>

CONTACTER FACEBOOK

<https://moncompte.be/contacter-facebook-belgique/>

POUR **QUE** FAIRE?

Par 3, imaginez une/des utilisation(s) pédagogique(s) des réseaux sociaux et leurs **plus-values**.

RESSOURCES

- enseignement.be
- enseignement.jedecide.be
- childfocus.be
- Médiamétrie
- AMO Oxyjeunes
- <http://bit.ly/chartecm2>
- enseignernumerique.weebly.com
- bit.ly
- CNIL.fr
- www.reseau-canope.fr
- Weebly education
- Framasoft
- Babelio
- Séries: Gumball, Blackmirror

Merci à tous!

Code session:

GEUQUET.SANDRINE@ARANS.BE
ENSEIGNERNUMERIQUE.WEEBLY.COM